



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

ANALYSE DE LA VOTATION FÉDÉRALE DU 24 NOVEMBRE 2013

RÉSULTAT DE LA VOTATION

INITIATIVE POPULAIRE «1:12 – POUR DES SALAIRES ÉQUITABLES»	65.3% NON
INITIATIVE POPULAIRE «INITIATIVE POUR LES FAMILLES: DÉDUCTIONS FISCALES AUSSI POUR LES PARENTS QUI GARDENT EUX-MÊMES LEURS ENFANTS»	58.5% NON
MODIFICATION DE LA LOI CONCERNANT LA REDEVANCE POUR L'UTILISATION DES ROUTES NATIONALES (LOI SUR LA VIGNETTE AUTOROUTIÈRE, LVA)	60.5% NON
PARTICIPATION	53.0%



ANJA HEIDELBERGER, THOMAS MILIC, ADRIAN VATTER

TABLE DES MATIÈRES

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département des sciences politiques de l'Université de Berne.

Département des sciences politiques de l'Université de Berne

Responsable: Prof. Dr. Adrian Vatter
Analyses/commentaires: Dr. Thomas Milic, Anja Heidelberger

gfs.bern

Responsable du projet: Claude Longchamp
Direction du projet: Martina Imfeld
Secrétariat: Johanna Lea Schwab
Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain: Salvatore Petrone
Support CATI: Pina Zimmermann
Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

Traduction

Emilio Violi, Sonja Gurtner

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.- (étranger: Fr. 35.-). La série complète des analyses (de 1977 à 2014) peut être obtenue au prix de Fr. 700.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Anja Heidelberger, Thomas Milic, Adrian Vatter (2013): analyse de la votation fédérale du 24 novembre 2013, gfs.bern et Université de Berne.
D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

ISSN 2296-5149

IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION	8
Importance accordée à l'objet	8
Participation	9
Formation de l'opinion	10
INITIATIVE POPULAIRE «1:12 – POUR DES SALAIRES ÉQUITABLES»	13
Situation initiale	13
Profil des votants	14
Perception	16
Motifs du choix	17
Arguments «pour» et «contre»	19
INITIATIVE POPULAIRE «INITIATIVE POUR LES FAMILLES: DÉDUCTIONS FISCALES AUSSI POUR LES PARENTS QUI GARDENT EUX-MÊMES LEURS ENFANTS»	21
Situation initiale	21
Profil des votants	22
Perception	27
Motifs du choix	27
Arguments «pour» et «contre»	30
MODIFICATION DE LA LOI SUR LA VIGNETTE AUTOROUTIÈRE	32
Situation initiale	32
Profil des votants	33
Perception	36
Motifs du choix	37
Arguments «pour» et «contre»	39
DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES	42

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 24 NOVEMBRE 2013

Le 24 novembre 2013, trois objets ont été soumis au souverain suisse. Les deux initiatives – l'initiative 1:12 et l'initiative pour les familles – ont été rejetées, tout comme la modification de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales. Les trois objets ne présentaient qu'une faible complexité matérielle. C'est pourquoi les votants ayant déclaré avoir eu des difficultés à faire leur choix étaient particulièrement peu nombreux. De même, la plupart des votants ont été facilement en mesure d'indiquer le contenu des objets.

Initiative populaire «1:12 – Pour des salaires équitables»

Le fossé particulièrement profond entre partisans et adversaires de l'initiative se situait assez exactement entre la gauche et le centre-droit: à gauche du centre, la revendication d'une marge salariale maximale a réuni une solide majorité (extrême gauche: 76%, gauche 57%), alors qu'elle a été sèchement rejetée à l'extérieur du camp de gauche. Ce conflit gauche droite classique se reflète également dans le vote des adeptes des différents partis. A une grande majorité, les sympathisants des partis de gauche ont dit oui au plafonnement salarial. En revanche, les électeurs des partis bourgeois du centre – PDC, PVL, PLR et PBD – ont nettement rejeté cet objet à des majorités situées entre 97 (PBD) et 71 pour cent (PVL). Les partisans de l'UDC ont rejeté l'initiative tout aussi clairement. 71 pour cent ont déposé un non dans les urnes. C'est avant tout le comportement de vote des sympathisants de l'UDC qui a fait la différence entre l'initiative contre les rémunérations abusives et l'initiative 1:12. Lors de la votation de mars 2013, ceux-ci approuvaient encore l'initiative contre les rémunérations abusives à hauteur de 72 pour cent, alors qu'à présent ils ont rejeté la demande des Jeunes socialistes par une majorité de non quasi identique (71%).

Ce n'est pas un affaiblissement de l'indignation contre les salaires exorbitants des managers qui a été la raison principale du net rejet de l'initiative. Une majorité écrasante des votants continuent de penser que le salaire des managers de pointes est abusif. Cependant, pour l'initiative 1:12, l'évaluation des conséquences économiques a été tout autre que pour l'initiative des rémunérations abusives. Une majorité des votants était convaincue que la demande des Jeunes socialistes aurait des conséquences économiques négatives. Par conséquent, la grande majorité a déposé un non dans l'urne.

Initiative pour les familles

L'initiative pour les familles présentait une dimension de politique sociétale et de politique fiscale. On a essentiellement retrouvé la première dimension dans le comportement de vote des adeptes des partis. Les sympathisants du PS et des Verts ont nettement rejeté cet objet

à une majorité de 84 resp. 76%), alors que les électeurs de l'UDC l'ont clairement accepté à une majorité comparable (78% de oui). Ce qui les séparait était ici avant tout la préférence donnée à des modèles familiaux différents. Les adeptes des deux partis du centre, le PDC et le PLR, ont majoritairement rejeté l'initiative de l'UDC, mais pas de manière aussi véhémente que les adeptes des partis de gauche (64, resp. 63%). Ils ont également indiqué d'autres motifs de choix. Les principales raisons de leur rejet concernaient le risque de pertes fiscales et le fait que les revendications de l'initiative se trouveraient en porte à faux avec la systématique fiscale.

D'autres réflexions orientées vers le profit ont également joué un rôle important. Cela n'étonne guère, puisque l'enjeu consistait finalement dans des avantages (resp. des désavantages) fiscaux. Les mères à plein temps ont, par exemple, accepté cet objet à hauteur de 65 pour cent, alors que les femmes salariées sans enfants l'ont rejeté par 77 pour cent des voix. Les votants qui n'auraient pas pu profiter d'une déduction liée à la garde des enfants par eux-mêmes ou par des tiers sont ceux qui l'ont rejeté le plus fermement.

Alors que dans le camp des partisans, un seul motif dominait – l'égalité de traitement générale, mais aussi fiscale des différents modèles familiaux (48% de toutes les mentions citées) – les personnes ayant voté non rejetaient cet objet pour des motifs très divers. Au total, on peut distinguer quatre groupes de motifs. Un groupe (19% de non) s'est opposé à la déduction fiscale pour la garde des enfants par leurs parents parce qu'il pensait qu'elle entraînerait des pertes fiscales. Un autre groupe (14%) considérait que cette déduction était contraire au système, un peu comme si on accordait une déduction pour pendulaires à ceux qui ne sont pas des pendulaires. Un troisième groupe (13%) reprochait aux auteurs de l'initiative d'instaurer des avantages fiscaux qui ne profiteraient qu'aux riches. Un quatrième groupe (10%) considérait le modèle familial traditionnel comme anachronique, resp. ne voulait pas favoriser ce modèle au niveau fiscal. Aucun de ces groupes n'a pu réunir une majorité à lui tout seul, mais ensemble, ils ont réussi à faire échouer cette initiative.

La loi sur la vignette autoroutière

L'identification avec un parti n'a joué qu'un rôle mineur lors de la votation sur la vignette autoroutière. Les sympathisants du PS ont dit oui à cet objet à hauteur de 56 pour cent. Les électeurs du PDC, du PLR, des Verts et de l'UDC ont rejeté le renchérissement de la vignette – dans le cas du PDC et du PLR malgré des recommandations de vote différentes. L'objet a obtenu une majorité auprès des non-automobilistes. Ils ont approuvé l'augmentation du prix de la vignette par 58 pour cent des voix, alors que les automobilistes l'ont rejetée à hauteur de 62 pour cent. Comme ces derniers sont nettement majoritaires, c'est finalement le non qui l'a emporté.

L'augmentation du prix de la vignette a été rejetée parce que ses partisans n'ont pas réussi à convaincre les électeurs du bien-fondé de leur argument principal. Ainsi, avant la votation, le Conseil fédéral a indiqué à plusieurs reprises que la Confédération ne prendrait à sa

charge 400 kilomètres de routes cantonales qu'en cas d'acceptation de l'objet par le peuple, ce qui permettrait d'améliorer le raccordement des villes de taille moyenne, des régions de montagne et des régions périphériques au réseau des routes nationales. Il est vrai qu'une partie des personnes qui ont voté oui (32%) ont indiqué avoir accepté cet objet parce qu'il était nécessaire pour assurer le financement du trafic routier en général. Cependant rares étaient les personnes qui ont cité le lien *juridique* existant entre l'arrêté sur le réseau et l'augmentation du prix de la vignette.

L'argument financier a eu de la peine à s'imposer parce qu'il a été attaqué en même temps de deux côtés. *D'une part*, une majorité (56%) des votants n'accordait aucun crédit à l'argument selon lequel cet arrêté ne pourrait être mis en œuvre que si le référendum contre la vignette était accepté ou alors elle ignorait tout de ce lien juridique. *D'autre part*, même le camp gauche-vert n'était pas totalement convaincu par cet argument financier. Les partisans du PS étaient certes majoritairement favorables à un financement approprié du trafic routier et à une extension de la prise en charge des frais par les automobilistes, mais pour Les Verts, c'est précisément le financement complémentaire du trafic routier qui a été déterminant pour le rejet.

A propos de la méthode

La présente analyse repose sur un sondage représentatif effectué par le partenariat VOX après la votation populaire du 24 novembre 2013. L'Institut de recherche gfs.bern a réalisé le sondage en l'espace de 13 jours après la votation. L'analyse des données a été confiée à l'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISPB). Le sondage a été réalisé par téléphone depuis le domicile de 91 enquêteurs. gfs.bern avait cependant la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans que les enquêteurs et les sondés ne puissent s'en apercevoir. Le choix des sondés a été effectué selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1510 ayants droit au vote, dont 54 pour cent sont originaux de Suisse alémanique, 27 pour cent de Suisse romande et 20 pour cent de Suisse italophone. La marge d'erreur pour l'ensemble des sondés se situe à +/-2.5 pour cent. La prudence est de mise dans l'interprétation des données là où les échantillons subdivisés sont minimes et où parallèlement la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée (50:50). Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est impossible de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

Tableau 1: Résultats pour la Suisse et par cantons, en pour cent des votants

	Participation en %	Initiative 1:12 % oui	Initiative pour les familles % oui	Vignette autoroutière % oui
Suisse	53.0	34.7	41.5	39.5
ZH	54.9%	32.8%	39.0%	44.3%
BE	52.1%	38.0%	43.2%	39.6%
LU	54.0%	29.7%	45.1%	45.2%
UR	48.9%	31.9%	50.7%	38.9%
SZ	56.7%	23.3%	51.2%	35.8%
OW	58.2%	27.5%	45.3%	38.1%
NW	58.6%	25.2%	43.6%	38.9%
GL	46.8%	33.5%	42.3%	48.2%
ZG	60.9%	23.0%	43.9%	45.4%
FR	53.0%	38.1%	40.6%	30.6%
SO	53.3%	33.9%	41.8%	36.2%
BS	55.5%	40.8%	34.3%	48.4%
BL	53.0%	31.5%	40.7%	40.9%
SH	66.9%	34.7%	46.7%	33.3%
AR	55.4%	31.2%	43.9%	41.2%
AI	47.7%	27.9%	52.1%	46.6%
SG	52.1%	31.8%	45.9%	40.5%
GR	50.1%	30.9%	44.1%	45.1%
AG	51.2%	28.9%	43.5%	36.2%
TG	50.9%	30.7%	48.3%	38.3%
TI	51.0%	49.0%	46.8%	32.4%
VD	54.4%	37.1%	33.2%	36.5%
VS	57.6%	32.7%	42.4%	35.1%
NE	57.1%	44.5%	37.1%	49.4%
GE	52.2%	43.1%	33.8%	33.1%
JU	64.5%	47.8%	44.6%	37.5%
Source: http://www.admin.ch (résultats provisoires)				

1. IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION

1.1 Importance accordée aux objets

Les sondés avaient la possibilité de classer l'importance des objets, tant pour eux-mêmes que pour le pays, sur une échelle de zéro (importance très faible) à dix (importance très élevée). C'est l'initiative 1:12 qui obtient la valeur la plus élevée pour l'importance nationale (7.0), alors qu'elle se situe au-dessous de la moyenne (4.8) pour l'importance personnelle. Le référendum concernant la vignette autoroutière a été jugé d'une importance supérieure à la moyenne, tant pour la Suisse (6.8) que sur le plan personnel (5.7). Quant à l'initiative pour les familles, elle s'est vu attribuer une importance nationale juste au-dessus de la moyenne (6.4), mais une importance personnelle inférieure à la moyenne (4.8).

Avant la votation, l'initiative 1:12 avait été présentée comme une possibilité d'augmenter les salaires les plus bas et de limiter les plus élevés. Les personnes concernées ne partageaient que partiellement ce point de vue. Ainsi ce sont essentiellement les revenus les plus élevés qui estimaient que l'initiative 1:12 était très importante (7.5 pour le pays, 5.9 pour eux-mêmes), alors que les revenus inférieurs ne l'ont pas considérée comme particulièrement importante, ni au niveau national (6.9) ni pour eux-mêmes (4.1). En ce qui concerne l'initiative pour les familles, on constate qu'en particulier l'importance personnelle dépendait fortement du nombre d'enfants (5.6 chez les personnes qui ont des enfants, 4.2 chez celles qui n'en ont pas). Chez les hommes, il existait une nette différence entre les pères (5.0) et les hommes sans enfants (3.4), alors que cette différence était un peu plus faible chez les femmes (6.1 chez les mères, 5.0 chez les femmes sans enfants). En règle générale, les femmes ont accordé à cet objet une importance personnelle beaucoup plus grande que les hommes (5.5 à 3.9), alors que l'importance nationale a obtenu des valeurs presque identiques pour les deux sexes (6.4 à 6.3). Les femmes actives avec enfants ont accordé à cet objet une importance personnelle plus élevée (6.3) que les ménagères avec enfants (5.8). Celles-ci lui ont toutefois attribué une importance nationale plus élevée (6.4 chez les femmes salariées, 7.4 chez les ménagères), ce qui indique qu'elles voulaient en particulier émettre un signal en faveur du modèle familial traditionnel. Comme on pouvait s'y attendre, les automobilistes ont accordé une grande importance personnelle (5.8 à 4.6) au référendum pour la vignette autoroutière, alors que l'importance nationale de ce groupe (6.9) était à peine plus élevée que pour les personnes sans voitures (6.6).

Tableau 1.1: Importance accordée à l'objet pour le pays et les personnes sondées, en pour cent des ayants droit au vote

Importance pour...	Initiative 1:12		Initiative pour les familles		Vignette autoroutière	
	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)
Très faible (0, 1)	3	22	3	21	3	11
Faible (2-4)	8	18	14	20	9	15
Moyenne (5)	14	20	21	18	18	21
Grande (6-8)	50	29	46	27	47	35
Très grande (9, 10)	25	11	16	14	23	18
Moyenne arithmétique (n)	7.0 (1'368)	4.8 (1'432)	6.4 (1'375)	4.8 (1'416)	6.8 (1'428)	5.7 (1'454)
Moyenne arithmétique 2006-2012	6.5	5.1	6.5	5.1	6.5	5.1

© Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013

1.2 Participation

Le 24 novembre 2013, 53 pour cent des citoyennes et citoyens suisses ayant droit au vote ont participé aux votations. Ce chiffre est supérieur à la moyenne des 23 dernières années (1991 à 2013: 43.8%). Comme d'habitude, l'intérêt pour la politique représente l'un des facteurs déterminants de la participation. Presque 90 pour cent des personnes qui ont fait valoir un très grand intérêt pour la politique ont également pris part à la votation. En revanche, chez celles que la politique n'intéresse pas, le taux de participation ne s'élève qu'à 9 pour cent. Mais l'âge et la formation ont également joué un rôle sur la probabilité de se rendre aux urnes. Ainsi, comme souvent, la catégorie la plus sous-représentée (20%) était celle des plus jeunes ayants droit au vote, alors que le taux de participation des citoyennes et citoyens de plus de 50 ans dépassait 70 pour cent. Ce taux a également été supérieur à la moyenne (60%) chez les personnes bénéficiant d'un haut degré de formation. En revanche, pour une fois, le taux de participation du niveau de formation le plus bas n'est pas très différent (50%) et il est plus élevé que celui des personnes au niveau de formation moyen (46%). Cela pourrait découler du fait que l'importance de ces deux initiatives a été jugée plus élevée par ces deux groupes.

Il est tout aussi intéressant d'analyser le taux de participation en fonction de la sympathie pour les partis: les partisans des Verts (79%), du PBD (74%) et des Verts libéraux (71%) ont participé dans une proportion supérieure à la moyenne, suivis par ceux du PDC (56%), du PLR. Les Libéraux-Radicaux (51%) et du PS (50%). Ce sont les partisans de l'UDC qui se sont mobilisés le moins (44%). Voilà qui est d'autant plus intéressant que l'initiative pour les familles avait été déposée par l'UDC. Ce qui indique que les partisans de l'UDC n'ont montré qu'un enthousiasme limité pour la politique familiale, thème central du PDC, sans doute aussi en raison de la retenue manifestée par le parti durant la campagne de votation.

Tableau 1.2: Participation selon les de sociales et politiques, en pour cent des votants

Caractéristiques/catégories	Participation en %	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	53.5	1507	
Intérêt pour la politique			V = .48***
Très intéressé/e	89	281	
Plutôt intéressé/e	59	769	
Pas vraiment intéressé/e	25	335	
Pas du tout intéressé/e	9	107	
Age			V = .46***
18 à 29 ans	20	251	
30 à 39 ans	31	332	
40 à 49 ans	58	241	
50 à 59 ans	77	242	
60 à 69 ans	73	240	
70 ans et plus	74	225	
Formation			V = .13***
Niveau élevé	60	792	
Niveau moyen	46	628	
Niveau faible	50	87	
Sympathie pour un parti			V = .20***
PS – Parti socialiste	50	263	
PDC – Parti démocrate chrétien	56	98	
PLR. Les Libéraux Radicaux	51	149	
UDC – Union démocratique du centre	44	235	
Les Verts	79	51	
PLR – Les Vert Libéraux	(71)	43	
PBD – Parti bourgeois démocratique	(74)	28	
Autre parti	70	135	
Sans parti	50	407	
^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. Paragraphe 5 «Données méthodologiques» Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante: on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. © Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013.			

1.3 Formation de l'opinion

La formation de l'opinion concernant l'initiative 1:12 et le référendum sur la vignette autoroutière a largement eu lieu parallèlement: pour les deux objets, un bon tiers des sondés (35%) avaient pris leur décision dès le début. Et bien que le degré de difficulté des deux objets ait été considéré comme comparativement peu élevé (le référendum sur l'augmentation du prix de la vignette difficile n'a été jugé difficile que par 11%, et l'initiative 1:12 par

19% des sondés), un autre tiers des sondés ne savaient pas encore ce qu'ils voteraient deux semaines avant la votation.

La situation était quelque peu différente concernant l'initiative pour les familles, car au début, les ayants droit au vote n'étaient pas très au clair à ce sujet. Cela était certainement aussi dû au fait que le titre de l'initiative ne permettait pas d'en connaître immédiatement le contenu. Seuls 28 pour cent des sondés ont indiqué que leur choix était fait dès le départ. En conséquence, les sondés ont eu un peu plus de peine à se prononcer sur l'initiative pour les familles; un quart d'entre eux (24%) ont déclaré avoir éprouvé des difficultés à se décider. Durant la campagne de votation, l'hésitation quant au choix a cependant notablement diminué, si bien qu'une semaine avant la votation, les sondés étaient au clair sur leur intention de vote pour les trois objets. Seuls entre 8 et 9 pour cent ont pris leur décision au cours de la dernière semaine.

Ces différences concernant le moment du choix sont certainement aussi dues à l'intensité de la campagne de votation. Comme le montre une analyse¹ des annonces publiées dans 56 journaux, effectuée dans le cadre de l'Année Politique Suisse, cette intensité variait fortement d'un objet à l'autre. Ainsi l'initiative 1:12 a généré 486 annonces, le référendum de la loi sur la vignette 251 et l'initiative pour les familles seulement 38.

L'évolution de l'approbation et du rejet est tout aussi intéressante. Pour l'initiative 1:12 et le référendum sur la vignette, la formation de l'opinion des camps du oui et du non s'est déroulée de manière relativement uniforme. Pour l'initiative 1:12, ce sont les partisans qui se sont décidés un peu plus tôt, alors que pour la vignette ce sont les opposants. En revanche, concernant l'initiative pour les familles, 38 pour cent des personnes appartenant au camp du oui avaient fait leur choix dès le début, mais ils n'étaient que 24 pour cent à faire de même dans le camp du non. Toutefois au cours des semaines suivantes, les adversaires des objets rattrapaient leur retard, si bien que, durant la dernière semaine avant la votation, les deux camps avaient majoritairement pris leur décision.

¹ Bernhard, Laurent (2013). Analyse des annonces APS des votations fédérales du 24 novembre 2013. Berne: Institut des sciences politiques

Tableau 1.3: Moment du choix et difficulté à se décider, en pour cent des votants

	Initiative 1:12	Initiative pour les familles	Vignette autoroutière
Moment du choix^a			
Clair dès le début	35	28	35
3 à 6 semaines avant la votation	31	33	30
1 à 2 semaines avant la votation	25	30	27
Dernière semaine avant la votation	9	9	8
Difficulté à faire son choix^a			
Plutôt facile	78	72	87
Plutôt difficile	19	24	11
Indécis, pas de réponse	3	4	2
* Participants uniquement (N=806). © Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013			

2. INITIATIVE POPULAIRE «1:12 – POUR DES SALAIRES ÉQUITABLES»

2.1 Situation initiale

Huit mois après l'initiative contre les rémunérations abusives, qui avait suscité beaucoup d'intérêt, même à l'étranger, le souverain suisse a, une fois encore, été appelé à prendre position dans la lutte contre les salaires exorbitants des managers. L'initiative populaire des Jeunes socialistes «1:12 – Pour des salaires équitables» (nommée ci-après: «initiative1:12») ne cherchait toutefois pas à atteindre cet objectif par un renforcement des droits des actionnaires, comme c'était le cas avec l'initiative contre les rémunérations abusives, mais par un plafonnement des salaires les plus élevés. Elle exigeait une marge salariale maximale, à savoir que le rapport entre le salaire le plus haut et le salaire plus bas ne devrait pas excéder 1 à 12. Des exceptions n'auraient été tolérées que pour les personnes en formation, les places de travail protégé et les stagiaires.

Le parlement a traité cette initiative en mars 2011, alors que les esprits étaient encore marqués par le score sensationnel obtenu par l'initiative contre les rémunérations abusives. Tant les politiciens que les médias ont souvent fait référence à cet objet dans leurs commentaires sur l'initiative 1:12. Il est vrai que les différences entre les deux initiatives étaient importantes. Au parlement, l'initiative 1:12 a été traitée avec célérité; il n'a jamais été question de prolonger par *deux fois* la durée de son traitement, comme ce fut le cas pour l'initiative sur les rémunérations abusives. De plus un conflit classique gauche-droite s'était profilé très tôt déjà. L'initiative a été soutenue par le PS, les Verts et d'autres groupements de gauche, alors que tous les partis du centre et de droite recommandaient son rejet. En outre, toutes les sections cantonales sans exception ont suivi les recommandations des organisations mères nationales. Ce qui n'a pas été le cas pour l'initiative sur les rémunérations abusives. En effet, la ligne de conflit classique gauche-droite avait déjà été fortement diluée par les nombreux dissidents des deux camps, sans doute aussi parce que l'auteur de l'initiative sur les rémunérations abusives était un entrepreneur issu du spectre de droite².

La campagne de votation a été extrêmement vive et a débuté très tôt. L'initiative a également suscité l'intérêt sur le plan international. Des médias étrangers se sont particulièrement étonnés des multiples initiatives réclamant des mesures de régulation étatiques dans cette Suisse³ connue comme étant plutôt libérale au niveau économique – un étonnement susceptible d'être durable au vu des futures initiatives sur un revenu de base garanti et un salaire minimum.

² Thomas Minder est un conseiller national sans parti qui, au parlement, s'est toutefois joint au groupe UDC

³ Dans son édition du 4.3.2013, le journal «Süddeutsche Zeitung» parlait par ex. des confédérés «qui ont foi en l'économie»

L'initiative 1:12 a finalement nettement échoué. Seul un peu plus d'un tiers (34.7%) a voté en faveur de cet objet. Le résultat le plus serré a été enregistré dans le canton du Tessin, où 49 pour cent des votants ont déposé un oui dans l'urne.

2.2 Profil des votants

Le fossé particulièrement profond entre partisans et adversaires de l'initiative se situait assez exactement entre la gauche et le centre-droit: à gauche du centre, la re-vendication d'une marge salariale maximale a réuni une solide majorité (extrême gauche: 76%, gauche 57%), alors qu'elle a été sèchement rejetée à l'extérieur du camp de gauche. Ce conflit gauche-droite classique se reflète également dans le vote des adeptes des différents partis. A une grande majorité, les sympathisants des partis de gauche ont dit oui au plafonnement salarial. En revanche, les électeurs des partis bourgeois du centre – PDC, PVL, PLR et PBD – ont nettement rejeté cet objet à des majorités situées entre 97 (PBD) et 71 pour cent (PVL). Les partisans de l'UDC ont rejeté l'initiative tout aussi clairement: 71 pour cent ont déposé un non dans les urnes. C'est avant tout le comportement de vote des sympathisants de l'UDC qui a fait la différence entre l'initiative contre les rémunérations abusives et l'initiative 1:12. Lors de la votation de mars 2013, ceux-ci approuvaient encore l'initiative contre les rémunérations abusives à hauteur de 72 pour cent, alors qu'à présent ils ont rejeté la demande des Jeunes socialistes par une majorité de non quasi identique (71%).

En outre, la question de la dérégulation a joué un rôle important dans ce vote. La grande majorité (66%) des partisans d'un Etat fort, qui intervient également dans les affaires économiques, était d'accord avec un système salarial dirigé par l'Etat, comme le demandait l'initiative. Toutefois les personnes qui préfèrent un modèle économique sans régulation rejetaient l'initiative avec une grande probabilité (81%). La question du nivellement des revenus a également été prise en compte dans le choix – quoique modérément. Comme il fallait s'y attendre, les personnes qui souhaitent une Suisse avec d'importants écarts de revenus ne pouvaient guère apprécier la limitation des salaires (taux de oui: 19%). Toutefois celles qui défendent des différences de salaire faibles ou nulles n'ont, de manière surprenante, approuvé cette initiative que de justesse (53%), alors que celle-ci allait précisément dans leur sens.

Tableau 2.1: Initiative 1:12 – Comportement d'après les caractéristiques politiques en pour cent des personnes ayant voté oui

Caractéristiques/catégories	% oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	34	986	
Sympathie pour un parti			V = .43***
PS – Parti socialiste	66	157	
PDC – Parti démocrate chrétien	13	68	
PLR. Les Libéraux Radicaux	10	97	
UDC – Union démocratique du centre	29	129	
Les Verts	(78)	49	
PLR – Les Vert' Libéraux	(29)	41	
PBD – Parti bourgeois démocratique	(3)	30	
Autre parti	28	246	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = .42***
Extrême gauche	76	93	
Gauche	57	194	
Centre	24	324	
Droite	16	208	
Extrême droite	24	100	
Indécis	(24)	42	
Valeur: plus ou moins d'Etat			V = .35***
Davantage d'Etat	66	136	
Avis partagé	41	359	
Moins d'Etat	19	457	
Valeur: différence de revenu			V = .25***
Importante différence de revenu	19	161	
Avis partagé	31	532	
Petite, resp. aucune différence de revenu	53	265	
^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. Paragraphe 5 «Données méthodologiques» Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante: on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. © Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013			

Les caractéristiques sociétales n'ont de loin pas joué un aussi grand rôle que les positions politiques. Le revenu du ménage n'avait par exemple qu'une influence relativement minime sur le comportement de vote aux urnes. Jusqu'à la limite de revenu de Fr. 11 000, le taux de oui se situe entre 31 et 42 pour cent. Ce n'est que dans les classes de revenu les plus élevées – revenu de plus de Fr. 11' 000 par mois – que le taux de oui était inférieur à 30 pour cent (24%). Mais au total, les différences entre les classes de revenu ne sont pas particulièrement importantes et elles n'ont en particulier réuni aucune part des majorités en faveur de l'initiative des JS. Les personnes qui gagnent très bien leur vie ont apparemment supposé que cette

initiative leur causerait du tort, alors que les classes de revenu inférieures n'ont pas été convaincues qu'elle leur serait utile.

Tableau 2.2: Initiative 1:12 – Comportement d'après les caractéristiques sociodémographiques en pour cent des personnes ayant voté oui

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	34	986	
Revenu du ménage			V = .14**
Jusqu'à 3'000 CHF	40	57	
3-5'000 CHF	38	154	
5-7'000 CHF	42	212	
7-9'000 CHF	31	180	
9-11'000 CHF	36	135	
Plus de 11'000 CHF	24	139	
Activité professionnelle			V = .12*
Indépendant/e	35	81	
Employé/e de l'économie privée	29	242	
Employé/e de l'économie publique	43	201	

^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. Paragraphe 5 «Données méthodologiques»
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante: on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.
 © Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013

2.3 Perception

Les auteurs de l'initiative ont atteint au moins un objectif: leur revendication était connue de la plupart des votants. 85 pour cent des participants connaissaient l'exigence d'une marge salariale maximale, et la plupart d'entre eux savaient aussi que le rapport entre le salaire maximum et le salaire le plus faible aurait dû être de 1 à 12. Un autre 6 pour cent s'est exprimé de manière un peu moins différenciée et a seulement parlé d'une limite supérieure et d'une limite inférieure. Seuls 5 pour cent des votants n'ont pas pu fournir d'indication quant au contenu de cette initiative.

Tableau 2.3: Initiative 1:12 – Perception des contenus en pour cent des ayants droit au vote (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Votants		Non votants	
	%	n	%	n	%	n
Fixation d'un rapport salarial	69	1047	85	682	52	362
Fixation d'une limite supérieure et inférieure	7	100	6	52	7	47
Référence aux objectifs des auteurs de l'initiative (justice, salaire équitable)	4	62	3	25	5	36
PS ou Jeunes socialistes en tant qu'auteurs de l'initiative	0.3	4	1	4	0	0
Autre, fausse référence	1	11	1	4	1	9
Indécis / aucune réponse	19	287	5	38	36	249
Total	100	1511	100	805	100	703

* Les déclarations ont été pondérées d'après la participation.
 © Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 22.09.2013

2.4 Motifs du choix

Dans le camp des partisans de l'initiative, c'est en premier lieu l'indignation concernant les salaires des managers de pointe qui a été déterminante pour le vote (50% des premières mentions). Ces partisans n'étaient d'ailleurs pas seuls à réagir ainsi, puisque, avant la votation, même le camp opposé a, d'une seule voix, qualifié ces salaires exorbitants d'injustifiés. Cependant dans ce groupe de votants, la colère déclenchée par ces montants en millions les a finalement incités à voter en faveur de l'initiative. On peut également ajouter aux «indignés» les personnes qui ont indiqué avoir voulu donner un signal. Dans ce groupe aussi, une certaine colère a joué un rôle. Au total, 12 pour cent des personnes ayant voté oui ont, comme mentionné ci-dessus, voté de manière symbolique. On notera d'ailleurs à ce sujet que certains sondés ont déclaré qu'ils émettaient certes des réserves quant à l'application de l'initiative (ou plutôt à la volonté du parlement de la mettre en œuvre), mais qu'il s'agissait de faire bouger les choses dans les têtes de l'élite économique.

Un autre 15 pour cent estimait avoir fait quelque chose pour la justice sociale dans le pays. 6 pour cent étaient pour leur part certains que cet objet serait rejeté et en ont profité pour donner une bonne leçon à l'élite économique.

Pourquoi l'initiative sur les rémunérations abusives a-t-elle si bien réussi, alors que l'initiative 1:12, qui poursuivait pourtant un but identique, a échoué si nettement? Il faut en rechercher la cause dans la crainte de conséquences économiques négatives en cas d'acceptation de l'initiative. Ce motif n'a guère été évoqué lors de l'initiative pour les rémunérations abusives, alors qu'il a été le principal motif de rejet pour l'initiative 1:12. Un tiers des personnes ayant voté non pensaient que la limitation des salaires nuirait à l'économie suisse. Mais l'expérience montre que si avant une votation, la discussion tourne principalement autour

des conséquences économiques d'une initiative, ses chances de succès sont très faibles. Un autre 24 pour cent s'opposait à l'initiative pour des raisons de politique générale. Ces votants estimaient que l'initiative représentait une intervention étatique disproportionnée ou injustifiée dans la liberté de commerce. L'Etat n'a pas à se mêler de politique salariale, tel a été le principal motif de ce groupe de votants. Un autre faible quart (23%) n'était apparemment pas fondamentalement opposé à la requête des auteurs de l'initiative, mais pensait que la variante proposée par les Jeunes socialistes ne pouvait guère être mise en oeuvre, qu'elle était trop radicale ou encore qu'on finirait malgré tout par trouver des échappatoires.

Tableau 2.4: Initiative 1:12– Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté oui				
Politique salariale (contre les excès, des salaires aussi élevés ne se justifient pas, conditions salariales plus justes, etc.)	50	169	76	255
Pour davantage de justice sociale	15	50	24	81
Donner un signe	12	39	16	53
Décision tactique («je savais d'avance que l'objet serait rejeté»)	6	20	12	39
Autres	9	30	16	56
Généralités	8	25	9	31
Indécis/aucune réponse	1	4	56	187
Total	100	337	209	702
Personnes ayant voté non				
Nuisible pour l'économie suisse	33	213	53	346
Influence de l'Etat (par ex. «n'est pas l'affaire de l'Etat»)	24	155	38	247
Pertinence/portée de l'initiative (par ex. «est trop radicale, peut facilement être contournée»)	23	150	39	255
Les hauts salaires se justifient	4	27	7	44
Généralités	6	38	6	41
Autres	3	22	9	60
«Initiative socialiste/communiste»	2	15	4	28
Confusion	2	10	2	13
Indécis/aucune réponse	3	20	52	339
Total	100	650	210	1373
© Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013				

2.5 Arguments «pour» et «contre»

Six arguments fréquemment entendus pendant la campagne ont été soumis aux sondés. Ils pouvaient se déclarer d'accord, les rejeter ou, en cas de doute, répondre aussi par «indécis».

A maints égards, l'initiative sur les rémunérations abusives a été la catégorie de référence pour l'initiative 1:12. Pourquoi celle-ci a-t-elle si nettement échoué alors que l'autre a eu un tel succès? Le fond du problème n'en est pas la cause. Car une écrasante majorité de votants suisses reste persuadée que les salaires exorbitants des managers sont abusifs. 86 pour cent des votants ont approuvé cette déclaration et les différences entre les personnes ayant voté oui et celles ayant voté non sont insignifiantes. Il devait donc exister d'autres raisons de rejeter l'initiative 1:12 que l'indignation provoquée par les salaires abusifs.

L'une de ces raisons résidait dans les doutes manifestement très répandus quant à la réalisation des objectifs visés par l'initiative. Une majorité ne croyait pas que la requête des JS pourrait instaurer une justice salariale. Certes, la grande majorité (80%) des personnes ayant voté oui en était convaincue, mais celles qui ont voté non se montraient sceptiques à cet égard (76%). La situation était quasi identique pour l'argument selon lequel cette initiative empêcherait les écarts salariaux de s'agrandir. Les partisans approuvaient cette déclaration à hauteur de 79 pour cent, les adversaires, en revanche, n'étaient d'accord qu'à raison de 32 pour cent.

En outre, on peut se demander si les partisans étaient réellement tout à fait convaincus des effets de l'initiative 1:12. Car 71 pour cent des personnes ayant voté oui se sont déclarés d'accord avec le contre-argument selon lequel cette initiative pouvait facilement être contournée. Une initiative facile à contourner n'instaure finalement aucune justice salariale. Pourquoi alors ce groupe l'a-t-il malgré tout approuvée? Il s'agissait probablement avant tout de donner un signal. 18 pour cent de ces votants se sont exprimés de manière très explicite dans cette direction. Un autre 48 pour cent a indiqué des salaires excessifs comme motif de choix, ce qui laisse supposer que malgré l'acceptation de l'initiative sur les rémunérations abusives, ils voulaient donner libre cours à leur colère, toujours présente, concernant les salaires exorbitants des managers.

La crainte selon laquelle l'initiative pourrait nuire à l'économie a sans doute été en-core plus déterminante pour le choix. L'argument selon lequel l'initiative pourrait en fin de compte aussi entraîner des pertes fiscales et une diminution des recettes de l'AVS a convaincu 60 pour cent des votants. Certes environ la moitié (54%) des tenants du oui ont contesté cet argument, mais 72 des personnes qui ont voté non l'ont jugé plausible. Ce qui est en contraste flagrant avec l'initiative sur les rémunérations abusives. A l'époque, seuls 22 pour cent ont estimé que l'initiative pourrait nuire à l'économie. Même pas la majorité de ceux qui ont rejeté l'initiative sur les rémunérations abusives craignaient des conséquences négatives pour l'économie. Comme déjà démontré, ces craintes étaient nettement plus répandues pour l'initiative 1:12.

Tableau 2.5: Initiative 1:12 – Succès des arguments POUR et CONTRE auprès des votants en pour cent

Arguments «pour»		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
L'initiative instaure une justice salariale	Total	41	56	3
	Oui	80	18	2
	Non	21	76	3
Les salaires exorbitants des managers sont abusifs	Total	86	11	3
	Oui	94	5	2
	Non	82	15	3
L'initiative empêche que l'écart entre les hauts et les bas salaires s'agrandisse	Total	48	47	5
	Oui	79	17	4
	Non	32	62	6
Arguments «contre»		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
L'initiative entraînera des pertes fiscales et une diminution des recettes de l'AVS	Total	60	30	11
	Oui	36	54	10
	Non	72	17	11
L'initiative peut facilement être contournée	Total	76	13	11
	Oui	71	17	12
	Non	79	11	11
La politique salariale est l'affaire des entrepreneurs et non de l'Etat	Total	75	20	5
	Oui	48	46	6
	Non	89	7	4
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture: 41% de tous les votants (80% personnes ayant voté oui; 21% de celles ayant voté non) étaient d'accord avec le premier argument, 56% (18% des personnes ayant voté oui et 76% de celles ayant voté non) l'ont rejeté et 3% (2%; 3%) n'ont pas pu se décider. Total des personnes qui ont répondu = 986 (pondéré) © Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013				

3. INITIATIVE POPULAIRE «INITIATIVE POUR LES FAMILLES: DÉDUCTIONS FISCALES AUSSI POUR LES PARENTS QUI GARDENT EUX-MÊMES LEURS ENFANTS»

3.1 Situation initiale

L'initiative des familles de l'UDC demandait d'alléger la charge fiscale des parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants. La diminution fiscale aurait dû être au moins équivalente à celle des parents qui confient la garde de leurs enfants à des tiers. Actuellement, la déduction pour frais de garde sur le plan fédéral s'élève au maximum à 10100 CHF. Selon l'argumentation des partisans, l'initiative permettrait de remédier à une inégalité de traitement des modèles familiaux. En revanche, les adversaires de cet objet affirment exactement le contraire: les familles organisées de manière traditionnelle seraient avantagées par cette déduction fiscale.

Le Conseil fédéral et la majorité du parlement recommandaient le rejet de cet objet. Ils ont été soutenus par le PS, les Verts, le PLR. Les Libéraux-Radicaux, le PBD et le PVL. En outre, la plupart des organisations féminines faisaient également partie du camp opposé. Par contre, en tant qu'auteur de l'initiative, l'UDC tout comme le PEP défendaient la déduction fiscale pour les familles qui gardent eux-mêmes leurs enfants. Pour le PDC, dont un des thèmes centraux est la politique familiale et qui a été le moteur de modèles fiscaux cantonaux similaires, cette initiative a failli se transformer en épreuve de vérité.⁴ L'Assemblée nationale des délégués du PDC a certes rejeté cette initiative⁵, mais six sections cantonales n'ont pas suivi cette recommandation. Certains représentants connus du parti se sont ensuite également joints à ces dernières et ont ouvertement fait de la publicité pour cet objet dont la «recette», aux yeux d'une de ces représentantes du PDC, «a été inventée dans notre cuisine»⁶.

L'initiative pour les familles a longtemps été dans l'ombre de l'initiative 1:12. Le taux d'approbation (étonnamment) élevé dans les sondages préliminaires a toutefois eu pour effet que les adversaires ont intensifié leur campagne. On a rapidement découvert que l'initiative pour les familles présentait deux dimensions différentes: l'une de politique fiscale et l'autre de politique sociétale. A vue d'œil, l'aspect sociétal dominait de plus en plus les débats, qui donnaient lieu à des discussions émotionnelles sur les «enfants de l'Etat» et les «mères de l'Etat», les «primes aux fourneaux» et les «femmes de carrière».

⁴ La NZZ écrivait le 14.11.2013: «L'initiative des familles de l'UDC entraîne un conflit ouvert»

⁵ La votation a pourtant été serrée avec 114 voix contre 87

⁶ NZZ du 14.10.2013

L'initiative a été rejetée par 58.5 pour cent des votants. Exception faite des cantons d'Uri, de Schwyz et d'Appenzell Rhodes intérieur, tous les états ont rejeté la déduction fiscale pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants.

3.2 Profil des votants

L'appartenance politique a joué un rôle extraordinairement important lors du choix. Dans le camp de gauche, l'initiative a été nettement rejetée. En revanche, dans le camp conservateur de droite, elle a été clairement acceptée. Entre les deux, dans le spectre du centre politique, la requête a été rejetée, toutefois moins nettement que par les votants de gauche. Le fossé entre la gauche et la droite (extrême) est même nettement plus large pour cet objet de politique avant tout sociétale que pour la question de politique économique concernant des salaires équitables, qui était soumise au vote en même temps. En d'autres termes: l'initiative des familles a polarisé plus fortement entre la gauche et l'extrême droite que l'initiative 1:12. Ce qui ressort également du comportement de vote des partisans des deux partis situés aux pôles de l'échiquier politique: les partisans du PS ont massivement rejeté l'initiative (84% de non), alors que l'électorat de l'UDC a soutenu son initiative à une majorité de 78 pour cent.

Les partisans du PDC et du PLR.Les Libéraux-Radicaux ont rejeté la déduction fiscale pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants à une majorité de deux tiers (PDC: 64%, PLR: 63%), alors que les partisans du PBD qui, comme souvent, ont fait preuve d'un comportement de vote particulièrement fidèle à la ligne du Conseil fédéral, lui ont infligé une sévère défaite (81% non). Au total, on retrouve l'image d'un conflit typique gauche-droite presque idéal: à l'extrême gauche, le taux de oui s'élève à seulement 18 pour cent. Celui-ci augmente pourtant régulièrement au fur et à mesure qu'on s'éloigne du pôle de gauche: dans le camp modéré de gauche, le taux de oui s'élève à 23 pour cent, au centre à 40 pour cent, un peu à droite du centre à 57 pour cent déjà et à l'extrémité du spectre politique de droite, environ un votant sur deux (68%) ont approuvé l'initiative de l'UDC. L'unique différence par rapport à un conflit «classique» gauche-droite, qui n'est toutefois pas négligeable, réside dans le fait que le fossé entre les partisans et les adversaires de l'initiative pour les familles ne se situait pas entre la gauche et le centre droit, mais entre le centre gauche et la droite.

Le comportement de vote selon l'attachement à la tradition montre à quel point la dimension de politique sociétale de cet objet était importante. Les votants qui adoptent une position traditionnelle sur les questions de société ont majoritairement (62%) déposé un oui dans l'urne, alors que ceux qui plaident pour une Suisse moderne ont rejeté cette requête à hauteur de 70 pour cent. Les premiers étaient en outre assez rapidement au clair sur leur vote: parmi ceux qui avaient pris leur décision dès le début, les partisans étaient majoritaires (54%). Ceux qui se sont décidés plus tardivement ont plutôt déposé un non dans l'urne. Ce résultat correspond aussi aux valeurs du sondage préliminaire sur l'initiative pour les familles. Comme on le sait, elle a démarré sur les chapeaux de roues, mais a été assez clairement rejetée au final.

Tableau 3.1: Initiative pour les familles – Comportement d'après les caractéristiques politiques en pour cent des personnes ayant voté oui

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	N	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	41.9	968	
Sympathie pour un parti			V = .39***
PS – Parti socialiste	16	147	
PDC – Parti démocrate chrétien	36	66	
PLR.Les Libéraux-Radicaux	37	92	
UDC – Union démocratique du centre	78	143	
Les Verts	(24)	46	
PVL – Les Vert'Libéraux	44	41	
PBD – Parti bourgeois démocratique	(19)	26	
Sans parti	44	239	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = .32***
Extrême gauche	18	87	
Gauche	23	187	
Centre	40	316	
Droite	57	207	
Extrême droite	68	107	
Ne sais pas	(45)	42	
Moment du choix			V = .17***
Clair dès le début	54	291	
3–6 semaines	35	321	
1–2 semaines	40	276	
Dernière semaine	36	75	
Valeur: Suisse moderne vs. traditionnelle			V = .23***
Moderne	30	287	
Avis partagé	43	479	
Traditionnelle	62	185	
^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. Paragraphe 5 «Données méthodologiques» Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante: on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique © Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013.			

En principe, on peut s'attendre à ce que des *motifs d'intérêts* personnels jouent également un rôle dans une votation sur la fiscalité, et ce d'autant plus que ce genre de mobile a aussi été explicitement cité (voir paragraphe suivant sur les motifs du choix). Ceux qui profiteraient financièrement de l'introduction d'une déduction fiscale pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants seraient avant tout les familles qui vivent selon le modèle du soutien de famille et disposent d'un revenu confortable, qui leur permet déjà d'effectuer des déductions de l'impôt fédéral direct. Ceux qui n'en profiteraient pas, ou seraient même défavorisés (par une éventuelle augmentation des impôts), seraient ceux qui n'ont pas d'enfants (et n'en sou-

haitent pas)⁷ ou qui confient leurs enfants à des tiers. Ces caractéristiques, surtout lorsqu'elles sont combinées entre elles, présentent une certaine pertinence de comportement – considérés individuellement, ni l'âge, ni l'état civil, ni le revenu du ménage, ni l'activité professionnelle n'ont joué un rôle prépondérant sur le vote (voir tableau 3.2). Toutefois si l'on combine toutes ces caractéristiques (tableau 3.2), on trouve parfois de grandes différences, en particulier chez les femmes. Les femmes non salariées qui s'occupent elles-mêmes de leurs enfants (c'est-à-dire des mères à plein temps), ont accepté cet objet à hauteur de 70 pour cent. En revanche, les mères salariées – dont nous pouvons à tout le moins admettre que la majorité d'entre elles confient leurs enfants à des tiers – ont rejeté cette initiative à raison de 59 pour cent. Les femmes salariées sans enfants⁸, c'est-à-dire celles qui, du moins pour l'instant, ne retireraient aucun avantage direct d'une quelconque déduction pour enfants, ont même «envoyé valser» cet objet à un taux de non de 77 pour cent. Les femmes non salariées sans enfants – il s'agissait presque exclusivement de retraitées – (part: 73%), ont également rejeté cet objet, bien qu'un peu moins nettement (taux de non: 62%). Il s'agit de femmes qui ont souvent élevé des enfants, mais n'ont jamais bénéficié d'une déduction pour enfants («A l'époque, on y arrivait aussi sans allocations familiales»). Par conséquent, l'approbation de cette déduction fiscale – à tout le moins chez les femmes – dépendait notablement aussi de la probabilité de pouvoir bénéficier de cet avantage fiscal. Chez les hommes – avant tout des hommes mariés avec enfants – la situation était un peu plus complexe, puisque, dans la plupart des cas, le point de référence pour un comportement de vote orienté vers le profit maximum n'était pas sa propre activité salariale, mais celle de sa *partenaire*.⁹ En tous les cas, il est évident que pour les hommes, ni la (propre) activité professionnelle, ni – et ceci est bien plus digne d'attention – le fait qu'ils aient des enfants ou non, n'ont joué un rôle dans leur choix (la part de oui des différents groupes de caractéristiques se situe seulement entre 48 et 51%). Seuls les retraités se sont écartés un peu plus nettement de ce modèle de comportement (35% de oui). En d'autres termes: en évaluant cet objet, les hommes ont certainement accordé davantage de poids à leur position politique,¹⁰ alors que les femmes¹¹ ont considéré en plus leur chance d'en profiter ou non. En raison du

⁷ Nous n'avons pas posé la question du planning familial. La déduction n'est donc possible que sur la base de l'âge des sondés.

⁸ Lorsqu'il est questions d'enfants en rapport avec l'initiative des familles, il s'agit toujours de ceux dont les parents ont la responsabilité et qu'une déduction peut donc être revendiquée.

⁹ Dans le modèle de soutien familial, c'est encore et toujours l'homme qui est le plus souvent salarié. Si pour les pères qui vivent en partenariat, on prend en compte le degré d'occupation de la femme, on obtient les différences suivantes dans le comportement de vote: comme on pouvait s'y attendre, les pères dont la partenaire n'est pas salariée ont accepté l'initiative à hauteur de 68 pour cent. Les pères dont la partenaire est salariée à plein temps l'ont toutefois aussi approuvée majoritairement (à 63 pour cent). Seuls les pères dont la partenaire occupe un poste à temps partiel ont rejeté l'initiative à 69 pour cent. Pour les hommes, même le degré d'occupation de leur partenaire n'était donc pas prioritaire, bien qu'il a joué un certain rôle lors du vote.

¹⁰ Les possibilités de mesurer le comportement de vote prospectif font défaut. Les hommes ont probablement davantage orienté leur vote vers le profit que susmentionné. Ils n'ont pourtant pas fait cela en rapport avec la planification de leur propre avenir (la plupart des hommes partent apparemment du principe qu'ils resteront toujours salariés, même en étant pères de famille), mais au regard du degré d'occupation de la partenaire.

¹¹ Une hypothèse que nous n'avons pas pu vérifier est celle de la corrélation entre les conditions de vie matérielles et l'appartenance politique. Dans un tel cas, il est difficile de séparer, de manière empirique, les valeurs des avantages personnels.

faible nombre de cas, il n'a pas été possible d'effectuer une autre différenciation en fonction du revenu; les résultats non publiés laissent pourtant supposer que le soutien à cet objet se renforçait parallèlement à l'augmentation du revenu d'une famille qui s'occupe elle-même de ses enfants.

Toutefois ces résultats montrent avec certitude qu'à côté des familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants et celles qui les confient à des tiers, il existe encore des familles qui ne veulent pas (plus) d'enfants. Ce sont elles qui ont refusé le plus nettement la déduction fiscale pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants – probablement parce qu'elles n'en auraient retiré aucun avantage financier individuel. Mais cela signifie aussi que ces votants auraient fait la même chose avec une déduction pour les parents qui confient leurs enfants à des tiers si cet objet avait été soumis au vote. En conséquence, la campagne de votation ne reflétait pas uniquement un conflit entre défenseurs de différents modèles familiaux. Il existe en plus un groupe numériquement significatif qui rejette le soutien fiscal de *tous les modèles familiaux*.

Tableau 3.2 Initiative pour les familles – Comportement d'après les caractéristiques sociodémographiques en pour cent des personnes ayant voté oui

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	N	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	41.9	968	
Sexe			V = n.s.
Homme	45	444	
Femme	39	525	
Nombre d'enfant			V = .14**
Aucun	38	602	
Un enfant	44	84	
Deux enfants	48	192	
Trois enfants ou plus	59	76	
Etat civil			V = .14**
Célibataire	36	135	
Marié/e	47	617	
Vit avec un/e partenaire	[28]	47	
Veuf/veuve	35	77	
Divorcé/e	37	84	
Revenu du ménage			V = n.s.
Jusqu'à 3000 CHF	42	54	
3-5000 CHF	42	155	
5-7000 CHF	50	216	
7-9000 CHF	40	179	
9-11'0000 CHF	36	128	
Plus de 11'000 CHF	35	134	
Salarié/e			V = n.s.
Oui	42	536	
Non	42	427	
Groupes de caractéristiques			V = n.s.
Mères non actives (pères)	70 [50]	56 [16]	
Mères actives (pères)	41 [51]	151 [128]	
Femmes non actives (hommes) sans enfant	38 [35]	212 [134]	
Femmes actives (hommes) sans enfant	23 [48]	99 [153]	

^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. Paragraphe 5 «Données méthodologiques»
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante: on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique

© Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013

3.3 Perception

Pour environ la moitié des participants (51%), cette votation concernait une déduction fiscale pour les familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants. Un autre faible tiers (32%) a lié cet objet à la question de savoir s'il fallait mettre tous les modèles familiaux sur un pied d'égalité. Étonnamment, la perception de ce contenu n'a pas été décisive pour le choix de vote. L'égalité fiscale a été citée à peu près aussi fréquemment par les partisans que par les adversaires de l'initiative. C'est pourquoi nous pouvons partir du principe qu'un nombre important de votants – en particulier ceux de gauche – a considéré cet objet comme un *traitement de faveur* accordé au modèle familial classique. D'autres références au contenu n'ont guère été faites.

Tableau 3.3: Initiative pour les familles – Perception des contenus en pour cent des ayants droits au vote (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Votants		Non votants	
	%	N	%	N	%	N
Déduction fiscale des familles (qui gardent eux-mêmes leurs enfants)	43	644	51	413	33	230
Egalité financière, resp. égalité fiscale des modèles familiaux	23	349	32	254	14	94
«Il s'agit d'impôts»	3	40	3	23	2	17
Soutien aux familles	2	33	3	20	2	12
«Il s'agit de prise en charge des enfants»	1	10	0	0	1	10
Classement erroné (par ex. «Initiative du PDC» ou «Création de plus de crèches»)	2	35	2	20	2	15
Généralités, autres	2	30	3	21	1	7
Indécis/aucune réponse	25	371	7	54	45	316
Total	100	1512	100	805	100	702

* Les déclarations ont été pondérées selon la participation
© Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013

3.4 Motifs du choix

Le motif d'approbation le plus souvent cité était l'exigence d'une égalité fiscale des deux modèles familiaux. Plus d'un tiers des personnes ayant voté oui (35%) étaient convaincues que les familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants étaient financièrement désavantagées. 13 pour cent estimaient que cela était également valable en règle générale. Ils ne parlaient pas explicitement d'une inégalité de traitement au *niveau* fiscal, mais d'une inégalité en *général* pour les familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants. Toutefois il est étonnant de constater ici que l'indication de ces deux motifs de vote ne dépendait pas du fait d'être mère et donc non salariée – une combinaison qui présuppose très probablement une prise en charge complète («mère à plein temps»). Pour 23 pour cent des personnes ayant voté oui, ce n'est pas la *suppression* des inégalités qui a principalement motivé leur choix, mais l'*encouragement* à garder soi-même

ses enfants. Cette partie des partisans peut sans doute être comptée au nombre de ceux qui préfèrent nettement un certain modèle familial – le modèle classique – et souhaitent créer des structures incitatives pour le favoriser. 13 pour cent ont indiqué clairement qu'ils profiteraient de cette déduction fiscale et que par conséquent, ils avaient voté oui pour cette raison. D'autres motifs n'ont guère été cités.

Tableau 3.4: Initiative pour les familles – Motifs des personnes ayant voté oui (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	N	%	N
Personnes ayant voté oui				
Egalité financière de la prise en charge par des tiers et par la famille	35	140	42	170
Egalité générale, resp. de traitement des deux modèles familiaux	13	52	22	89
Directement concernée (je m'occupe moi-même de mes enfants)	13	53	15	63
Encouragement de la prise en charge par la famille	23	94	33	135
Généralités	3	10	3	12
Soutenir les familles en général	3	14	5	21
Autres	8	33	16	64
Indécis/aucune réponse	2	10	61	248
Total	100	406	197	800
© Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013				

«Beaucoup de chiens, c'est la mort du lièvre» – telle est l'une des principales raisons du faible taux de succès des initiatives, et elle s'applique parfaitement à l'initiative pour les familles. Celle-ci a échoué parce qu'à la fin les arguments qui plaidaient pour le non étaient trop nombreux. Au total, on distingue quatre groupes de *motifs différents*. Un groupe (19%) a rejeté cet objet parce qu'il pensait qu'il entraînerait des pertes fiscales. Ce motif a essentiellement été avancé par des votants du camp bourgeois de droite et représentait par exemple le motif de vote le plus fréquent avancé par les partisans du PLR. Les Libéraux-Radicux (27%). Un autre groupe était d'avis que la déduction fiscale pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants contredit les principes fondamentaux de la politique fiscale. En effet, 14 pour cent ont indiqué d'une manière ou d'une autre qu'une déduction fiscale n'a de sens que si des frais ont été occasionnés. Au préalable, cet argument avait surtout été prôné par les adversaires PDC de l'initiative et il est vrai qu'il constitue aussi la raison principale du rejet de cet objet par les sympathisants du PDC qui ont voté non (26%). Toutefois cette initiative avait également une dimension sociale, qui a été prise en compte dans le vote. 13 pour cent lui ont reproché de n'avantager que les personnes bien nanties. Sans surprise, cet argument a principalement fait mouche auprès des votants du PS et des Verts et auprès des votants dont le revenu du ménage ne dépasse pas 9000 CHF. Finalement 10 pour cent

des personnes qui ont voté non se sont défendus contre ce qui représentait à leurs yeux une préférence accordée au modèle traditionnel du soutien de famille. Cependant, ce groupe comprenait aussi des personnes qui se soucient moins d'une *inégalité de traitement* des modèles familiaux que de soutenir un encouragement actif du modèle familial moderne. Dans ce groupe, on trouve de préférence des votants de gauche, mais ensuite également des femmes.

D'autres motifs ont été indiqués, certes peu nombreux. L'un d'entre eux concernait le fait qu'autrefois, il avait été possible d'élever des enfants sans déductions. Trois pour cent ont indiqué ce motif, parmi eux bien évidemment des sondés âgés de plus de septante ans. Un autre 7 pour cent n'était pas fondamentalement opposé à une déduction pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants, mais ne la soutiendrait que s'il existait une réelle liberté de choix pour les modèles familiaux. En effet, ils ont avancé que nombre de familles n'avaient pas d'autre choix qu'un modèle à double revenu, raison pour laquelle elles ne devaient pas, de surcroît, être pénalisées. Pour un autre 4 pour cent, un oui n'entraîne en outre pas en ligne de compte, parce qu'il s'agissait d'une initiative de l'UDC.

Tableau 3.5: Initiative pour les familles – Motifs des personnes ayant voté non (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	N	%	N
Personnes ayant voté non				
Pertes financières, pertes fiscales	19	108	32	179
Suite à des réflexions fiscales (ceux qui ont un double revenu payent de toute façon davantage, pas de déduction pour les familles sans dépenses concrètes)	14	79	18	102
Seuls les nantis profiteront de la déduction fiscale	13	73	14	76
Contre l'image familiale traditionnelle, resp. contre la préférence accordée au modèle familial traditionnel	10	55	14	77
Autrefois aucune allocation pour enfants	3	18	3	18
Soutien aux familles salariées en général (par ex. «dans de nombreuses familles, les deux partenaires doivent travailler»)	7	41	16	87
L'initiative n'a pas été mûrement réfléchie	4	23	8	43
Contre l'UDC	4	21	6	35
Motif erroné	2	9	4	20
Autres, généralités, recommandations	20	111	32	180
Indécis/aucune réponse	4	24	57	322
Total	100	562	204	1139
© Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013				

3.5 Arguments pour et contre

L'argument principal des partisans selon lequel les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants ne doivent pas être désavantagés fiscalement n'était guère contesté. Trois quarts de tous les votants l'ont approuvé. A lui tout seul, cet argument n'était toutefois pas déterminant pour le vote, puisque même les personnes qui ont voté non ont, dans leur grande majorité (61%), également approuvé ce principe de politique familiale. Cette position n'est guère étonnante: durant la campagne de vote, ce principe a été répété comme un mantra dans les deux camps. La différence sans doute la plus flagrante entre ces deux camps réside dans le fait que les uns étaient convaincus que *c'est la déduction fiscale* pour les parents qui confient leurs enfants à des tiers qui avait instauré l'égalité de traitement, alors que les autres défendaient exactement *l'avis contraire*.

Un autre argument POUR, à savoir que la situation actuelle mettait les parents sous tutelle et imposait un certain modèle éducatif, a été nettement moins suivi. Moins d'un tiers des votants (31%) l'ont approuvé. Sur cet argument, les différences entre les partisans et les adversaires de l'initiative ont pourtant été minimales: même les personnes ayant voté oui ont estimé, dans leur grande majorité (60%), que le point de vue du modèle familial imposé par l'Etat était inexact.

En revanche, «l'argument de la discrimination», selon lequel la déduction fiscale devait en fin de compte profiter essentiellement aux nantis, a polarisé bien davantage. Il a obtenu un taux d'approbation de 56 pour cent. Mais il faut surtout relever que les personnes qui ont voté oui et celles qui ont voté non étaient d'un avis différent. Les premières contestaient avec véhémence cet effet discriminatoire (à 67%), alors que les secondes en étaient convaincues (à 75%).

L'argument CONTRE selon lequel l'initiative de l'UDC avait pour objectif d'encourager fortement le modèle classique du soutien familial n'a été approuvé que par une minorité des votants (37%), tout comme l'argument POUR précédent selon lequel les déductions fiscales provoqueraient le contraire. Même la moitié des personnes ayant voté non (50%) n'a pas reproché à l'initiative de vouloir favoriser sciemment un modèle familial. Par conséquent, les termes tapageurs de «prime au fourneau» ou de «femmes de carrière» n'ont été prisés que par une minorité de votants. La majorité des votants n'a apparemment pas vu dans cet objet une décision de principe en faveur d'un modèle familial précis.

L'argument selon lequel l'initiative créerait de fausses incitations en obligeant les femmes à tourner le dos à la vie active a été un peu plus contesté. Au total, seuls 36 pour cent l'ont approuvé. Certes on remarque un profond fossé entre les tenants du oui et ceux du non: les personnes qui ont déposé un oui dans l'urne ont, dans la plupart des cas (80%), estimé que la déclaration susmentionnée était inexacte. Mais celles qui avaient voté non étaient majoritairement (52%) d'accord avec celle-ci. Les différences entre les votants qui se trouvent dans des situations de vie différentes n'étaient, une fois encore, pas particulièrement importantes. Les votants sans enfants en étaient davantage convaincus que d'autres, mais les différences sont particulièrement minimales. L'activité professionnelle n'a pas non plus joué un rôle déterminant pour l'évaluation de cet argument. Ce n'est qu'en combinaison

avec le sexe que les différences sont plus grandes – et ceci avant tout chez les femmes: les femmes salariées sans enfants étaient davantage convaincues par cet argument (45%) que les mères à plein temps (23%).

En revanche, une majorité des votants (58%) craignaient des pertes fiscales. Les personnes ayant voté non étaient même 70 pour cent à approuver cet argument, alors que ce taux ne s'élève qu'à 40 pour cent chez celles qui ont voté oui. La part relativement importante de personnes d'accord avec cet argument parmi celles qui ont déposé un oui dans l'urne montre qu'il s'agissait d'abord de savoir si l'on était prêt à *accepter* ce type de pertes fiscales, que même les partisans de l'initiative ne contestaient pas. Cette volonté était certainement d'autant plus faible si l'on ne pouvait pas bénéficier directement de cette déduction fiscale.

Tableau 3.6: Initiative pour les familles – Succès des arguments POUR et CONTRE en pour cent des votants

Arguments POUR		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Les familles qui gardent eux-mêmes leurs enfants ne doivent pas être désavantagées au niveau fiscal	Total	75	22	3
	Oui	96	4	0
	Non	61	35	5
La situation actuelle met les parents sous tutelle et impose un modèle éducatif	Total	31	62	7
	Oui	36	60	4
	Non	28	63	9
Arguments CONTRE		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Ce ne sont en fin de compte que les parents bien nantis qui profitent de la déduction fiscale	Total	56	39	6
	Oui	28	67	5
	Non	75	19	6
L'initiative veut ancrer dans la Constitution l'image de la famille classique avec l'homme comme soutien de famille et la femme comme ménagère	Total	37	58	5
	Oui	26	71	3
	Non	45	50	6
L'initiative crée de fausses incitations. Elle pousse les femmes à quitter le monde du travail	Total	36	57	7
	Oui	14	80	6
	Non	52	41	7
L'initiative entraînerait des pertes fiscales importantes pour la Confédération et les cantons	Total	58	31	11
	Oui	40	50	10
	Non	70	18	11
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture: 75% de tous les votants (96% personnes ayant voté oui; 61% de celles ayant voté non) étaient d'accord avec le premier argument, 22% (4% des personnes ayant voté oui et 35% de celles ayant voté non) l'ont rejeté et 3% (0%; 5%) n'ont pas pu se décider				
Total des votants qui ont répondu = 968 (pondéré)				
© Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013				

4. MODIFICATION DE LA LOI SUR LA VIGNETTE AUTOROUTIÈRE

4.1 Situation initiale

Le troisième objet soumis au vote le 24 novembre 2013, le référendum sur la modification de la loi sur la vignette autoroutière (appelée ci-après référendum sur la vignette autoroutière), proposait de relever le prix de la vignette autoroutière de 40 à 100 francs ainsi que de créer une vignette à 40 francs, valable deux mois. Selon le Conseil fédéral, cette augmentation devenait nécessaire en raison du nouvel arrêté sur le réseau. Celui-ci prévoit que la Confédération reprend environ 400 kilomètres de routes cantonales, afin d'améliorer le raccordement des villes de taille moyenne, des régions de montagne et des régions périphériques au réseau des routes nationales. Le parlement avait lié la mise en œuvre du nouvel arrêté à l'augmentation du prix de la vignette, afin de garantir le financement des tronçons de routes prises en charge par la Confédération. Ainsi le référendum sur la loi sur la vignette autoroutière avait également des effets indirects sur l'arrêté sur le réseau.

Lors des délibérations de détail sur la modification de la loi sur la vignette autoroutière, le relèvement du prix de la vignette n'avait guère suscité d'opposition; seul le montant du nouveau prix était contesté. Au départ, la majorité du Conseil national a suivi la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national, qui avait proposé une augmentation de 70 francs par année. En revanche, le Conseil des Etats a approuvé la proposition du Conseil fédéral et a insisté sur un relèvement à 100 francs. Finalement, le Conseil national s'est rallié au Conseil des Etats. Lors de la votation finale au parlement, ce projet de loi a été accepté par une faible majorité (54%) du Conseil national, mais par une nette majorité du Conseil des Etats (90%). Le référendum a été lancé par un comité composé essentiellement de politiciens de l'UDC. Il s'agissait en particulier de combattre l'augmentation du prix de la vignette de 150 pour cent ainsi qu'une «arnaque dans le trafic privé»¹². L'ATE a récolté des signatures pour un référendum vert, qui n'a cependant pas abouti. Celui-ci avait pour but d'empêcher un financement supplémentaire du trafic automobile. En conséquence, les Verts et les Vert'Libéraux ont recommandé de voter non au référendum sur la vignette, exactement comme l'UDC. Le Conseil fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ainsi que les partis du centre, à savoir le PDB, le PCS, le PDC, le PEP et le PLR. Les libéraux-Radicaux ont recommandé d'accepter cet objet. Les représentants du PS n'ont pas réussi à se mettre d'accord et ont donc laissé la liberté de vote.

L'arrêté fédéral a donc été attaqué par deux fronts. En conséquence, le débat a porté sur la question de savoir, non pas tant si l'augmentation de 60 francs du prix de la vignette était adaptée, mais si celle-ci était vraiment nécessaire. Ainsi les partisans prétendaient qu'on

avait besoin de ces recettes supplémentaires pour entretenir et développer les routes prises en charge par la Confédération suite à l'arrêté sur le réseau. En revanche, les adversaires ont principalement avancé que le trafic automobile couvrirait déjà largement ses frais à plus de 100 pour cent si une grande partie des taxes perçues n'était pas utilisée à d'autres fins. Régulièrement, les reportages concernant la vignette étaient liés à l'initiative «vache à lait» de l'UDC, qui, avec son exigence d'une affectation obligatoire des recettes du trafic routier, traite d'une requête analogue. Autre fait intéressant: le débat ressemblait beaucoup à celui de 1984, lorsqu'on avait voté sur l'introduction de la vignette. A l'époque, les partisans avaient également relevé que la vignette était nécessaire pour assainir les finances de la Confédération et que le montant des taxes étaient défendable. Les adversaires étaient toutefois d'avis que les automobilistes payaient déjà suffisamment et que de nouveaux impôts sans affectation obligatoire étaient injustifiés.¹³

Cette fois pourtant – autrement qu'en 1984 – cet objet a été rejeté: 60.5 pour cent des votants et tous les cantons se sont exprimés contre le relèvement du prix, et seuls 7 districts y ont été favorables. En font partie les districts du Locle et de la Chaux-de-Fonds, qui auraient concrètement profité de nouvelles routes de contournement.

4.2 Profil des votants

D'habitude la sympathie pour un parti est une variable essentielle pour expliquer le comportement de vote, même si, pour cette votation, les partisans ont plutôt mal suivi les recommandations du parti. Les Verts, Les Vert'libéraux ainsi que l'UDC avaient combattu le relèvement du prix. Toutefois seuls les partisans des Verts (avec 62% de oui) et de l'UDC (74%) ont majoritairement suivi la recommandation. En revanche, les partisans des Vert'libéraux ont non seulement approuvé cet objet, mais avec 60 pour cent de oui, présentent un résultat plus net que tous les autres partisans des partis¹⁴. Dans le camp du oui, la fidélité à la ligne de parti est encore moindre. Ainsi les partisans du PLR. Les Libéraux-Radicaux (64% de rejet), du PDC (56%) et du PBD (54%) ont voté en grande majorité contre cet objet, bien que leurs partis aient recommandé son acceptation. Finalement ce sont uniquement les partisans des Vert'libéraux et du PS (56%) – donc deux partis qui ne s'étaient pas exprimés contre un relèvement du prix – qui ont approuvé cet objet. Ce faisant, les partisans du PS n'ont pas suivi l'argumentation des Verts, selon laquelle l'augmentation du prix de la vignette amènerait davantage de moyens financiers au trafic routier, mais plutôt à l'argumentation du Conseil fédéral, selon laquelle les finances cantonales pourraient être déchargées par la reprise de certains tronçons routiers.

Le classement gauche-droite présente une image identique à celle de l'appartenance à un parti. Plus on se déplace de l'extrême droite (23%) vers la gauche (61%) en passant par le

¹² Comité référendaire «Non à la vignette autoroutière à 100 francs»: <http://100fr-vignette-nein.ch>

¹³ Université Bern (1984): Analyse de la votation fédérale du 26 février 1984, gfs.bern et l'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne.

¹⁴ Ici, le nombre de cas est trop minime pour donner lieu à une déclaration fondée.

centre (35%), plus le taux d'approbation pour cet objet augmente. Toutefois les sondés de l'extrême gauche se montraient plus critiques envers l'initiative que la gauche, dont environ la moitié l'approuvait, alors que l'autre moitié la rejetait.

En raison de cette division du camp gauche-vert, la position concernant le conflit de valeur entre la protection de l'environnement et le bien-être économique n'a pas été aussi claire qu'on aurait peut-être pu s'y attendre. Tant les personnes qui donnent la préférence à la protection de l'environnement (56%) que celles qui priorisent le bien-être économique (63%) ont majoritairement voté contre cet objet.

Un fossé très net apparaît finalement entre les personnes qui font confiance au gouvernement et celles qui s'en méfient. Ainsi durant la campagne de vote, les adversaires ont souvent critiqué la manière opaque dont le gouvernement a communiqué à propos de l'utilisation des taxes payées par les automobilistes, ce qui a évidemment aussi influencé le comportement de vote: la majorité des sondés qui font confiance au gouvernement (54%) ont approuvé cet objet, alors que seuls 21 pour cent des sondés méfiant envers le gouvernement ont voté en faveur du référendum.

Tableau 4.1: Vignette autoroutière – Comportement d'après les caractéristiques politiques en pour cent des personnes ayant voté oui

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	N	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	40.0	987	
Sympathie pour un parti			V = .22 ***
PS – Parti socialiste	56	155	
PDC – Parti démocrate chrétien	44	66	
PLR. Parti Libéral-Radical	36	95	
UDC – Union démocratique du centre	26	133	
Les Verts	38	50	
PVL – Les Vert'Libéraux	(60)	39	
PBD – Parti bourgeois démocratique	(46)	28	
Autre parti	37	112	
Sans parti	37	251	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = .25***
Extrême gauche	50	92	
Gauche	61	193	
Centre	35	325	
Droite	34	205	
Extrême droite	23	102	
Indécis	(36)	44	
Valeur: protection de l'environnement vs. bien-être économique			V = n.s.
Protection de l'environnement	44	412	
Avis partagé	36	458	
Bien-être économique	37	97	
Confiance dans le gouvernement			V = .31***
Confiance	54	516	
Aucune confiance	21	347	
Indécis	35	124	
^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. Paragraphe 5 «Données méthodologiques» Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante: on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique © Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013			

Cet objet ayant avant tout des conséquences concrètes pour les automobilistes, le comportement de vote de ces derniers est particulièrement intéressant. Il n'est pas surprenant de constater que les personnes sans voiture ont, dans leur grande majorité, voté en faveur de cet objet (58%), alors que la plupart des propriétaires de voitures l'ont rejeté (62%). Seuls les propriétaires de voiture qui se sont eux-mêmes classés à gauche (58%) et/ou font partie du PS (51%) ou des Vert'libéraux (55%) se sont exprimés en faveur du relèvement du prix de la vignette.

Des variables d'influence sociodémographiques d'ordre général, tels que le sexe et le type d'agglomération, n'ont pas joué un grand rôle dans cette votation – un autre point commun avec la votation relative sur l'introduction de la vignette de 1984. Mais contrairement à cette époque, ni l'âge ni la région linguistique n'ont cette fois-ci exercé une influence significative. En revanche, le revenu du ménage représentait un élément important: d'une part l'augmentation de la taxe rencontrait un écho d'autant plus favorable que le revenu était élevé; d'autre part, ce sont spécialement les couches de revenu moyennes, sans voiture, qui ont approuvé ce relèvement le plus fortement, alors que dans les couches de revenu basses et élevées, les différences entre les sondés avec ou sans voiture n'étaient guère significatives.

Tableau 4.2: Vignette autoroutière – Comportement d'après les caractéristiques sociodémographiques en pour cent des personnes ayant voté oui

Caractéristiques/catégories	% oui	N	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	40.0	987	
Possède une voiture			V = .15***
Pas de voiture	58	115	
Une voiture ou plus	38	864	
Revenu du ménage			V = .15***
Jusqu'à 3000 CHF	28	57	
3-5'000 CHF	34	160	
5-7'000 CHF	36	217	
7-9'000 CHF	41	175	
9-11'000 CHF	51	132	
Plus de 11'000 CHF	51	135	

^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. Paragraphe 5 «Données méthodologiques»
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante: on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique
 © Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013

4.3 Perception

La plupart des sondés connaissaient le sujet de la modification de la loi sur la vignette autoroutière: au total, 87 pour cent ont indiqué que l'objet concernait le relèvement du prix de la vignette autoroutière; 71 pour cent de tous les sondés ont même pu donner des indications précises sur le relèvement ou le nouveau prix. Les autres 13 pour cent pensaient que l'objet concernait une réglementation sur le financement du trafic (4%), des augmentations générales des taxes (1%), d'autres choses (5%) ou ont été incapables de répondre à la questions (3%). Curieusement on constate une différence minime entre les votants et les non votants sur les contenus perçus. Ainsi seul 1 pour cent des votants et 5 pour cent des non votants n'ont pas pu indiquer le contenu de l'objet. Comparativement à d'autres votations, cette

valeur est très basse, ce qui est dû à la faible complexité du sujet. L'arrêté sur le réseau (resp. les projets de développement qui y sont liés), qui était couplé à la décision du référendum et constituait la raison principale du relèvement du prix, n'a guère été cité (2%).

Tableau 4.3: Vignette autoroutière – Perception des contenus en pour cent des ayants droit au vote (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Votants		Non votants	
	%	n	%	n	%	n
Augmentation du prix de la vignette	16	235	10	80	22	155
Augmentation du prix à 100 Fr./de 60 Fr./de 150%	71	1072	78	627	64	445
Financement du trafic	4	60	6	44	2	16
Pour ou contre l'augmentation des taxes	1	19	2	15	1	4
Autres, généralités	5	76	4	28	7	48
Indécis/aucune réponse	3	44	1	12	5	32
Total	100	1506	100	806	100	700

* Les déclarations ont été pondérées selon la participation
 © Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013

4.4 Motifs du choix

Les sondés ayant voté oui ont principalement justifié leur choix par le fait que cette augmentation est nécessaire pour financer le trafic routier (32%). Le second motif le plus cité est l'argument selon lequel le prix de 100 francs ou une augmentation de 60 francs est avantageux par rapport aux autres coûts d'une voiture (30%). A plusieurs reprises, les automobilistes ont indiqué que rouler en voiture coûte dans l'ensemble si cher que ce relèvement de prix passera quasiment inaperçu. C'est donc avant tout le rapport coûts-avantages-facture qui restait positif aux yeux des partisans.¹⁵

Un autre 18 pour cent a utilisé une argumentation plutôt verte et a indiqué que les automobilistes devaient prendre en charge les coûts du trafic routier en accord avec le principe du pollueur – payeur. Les automobilistes favorables au référendum (17%) ont cité ce seul motif beaucoup plus rarement que les personnes qui ne possèdent pas de voiture (23%).

Un autre motif concernait les taxes plus élevées pour l'utilisation des routes à l'étranger (8%), un argument qui, en 1984, avait encore été le plus convaincant, puisqu'il représentait le 35 pour cent de tous les motifs du choix. Seuls 3 pour cent des sondés (en tenant compte

¹⁵ Werner Luginbühl écrit dans la NZZ du 21.10.2013: «Celui qui analyse lucidement et objectivement la contrevaletur qu'il obtient suite à cette augmentation, peut uniquement approuver cet objet.»

de toutes les mentions) ont fait référence à la nécessité d'un relèvement pour la prise en charge des routes cantonales. Bien que le Conseil fédéral et les partisans du référendum aient constamment rappelé ce lien, celui-ci ne semble avoir laissé que peu de traces. Il n'est toutefois pas exclu que les 32 pour cent qui ont voté oui et qui ont relevé de manière très générale que cet objet était nécessaire pour le financement du trafic routier, pensaient au réseau des routes nationales sans toutefois le mentionner explicitement. En tous les cas, il est clair que la justification du Conseil fédéral relative au relèvement du prix de la vignette – à savoir le raccordement aux routes nationales – n'a pas eu la force de persuasion qu'on espérait atteindre par la campagne en faveur du oui.

Un total de 42 pour cent des personnes qui ont voté non l'ont fait en raison de la trop forte augmentation de prix. Un autre 12 pour cent a indiqué que, pour elles, ce renchérissement ne se justifiait pas et/ou était incompréhensible. Ainsi environ la moitié des personnes ayant voté non (54%) se sont exprimées contre cet objet en raison du relèvement du prix, alors que les autres 46 pour cent ont cité des motifs plus lointains. Il est frappant de constater qu'en tenant compte de toutes les mentions, c'est l'utilisation des taxes du trafic routier à d'autres fins qui constitue le motif le plus fréquemment cité contre l'augmentation du prix de la vignette (36%). Il semble pourtant que ce n'est pas le principal motif de rejet, puisqu'il n'a été cité en premier lieu que par 19 pour cent des adversaires. Il a pourtant probablement joué malgré tout un rôle important pour le vote. C'est ainsi que la stratégie des adversaires du référendum, qui ont souvent mis en avant «l'affectation détournée» des impôts et taxes prélevés par le trafic privé et ont donc fait le lien avec l'initiative «vache à lait», a porté ses fruits.

Un autre 7 pour cent des personnes ayant voté non ont rejeté cet objet suite à des réflexions vertes: elles estimaient qu'il n'était pas souhaitable de mettre davantage de moyens financiers à disposition du trafic routier. Une autre raison de rejet avancée par 6 pour cent des personnes qui ont voté non était leur position critique par rapport à la Conseillère fédérale Doris Leuthard. 11 pour cent ont invoqué des raisons d'ordre général, 1 pour cent a répondu avoir suivi des recommandations de vote et 1 autre pour cent a été incapable de citer un motif concret pour le rejet.

En résumé, on peut donc dire que les partisans n'ont réussi ni à faire admettre que ce renchérissement représentait une «augmentation modérée», ni à affaiblir la position critique des automobilistes par rapport à une taxe supplémentaire, en particulier au vu des taxes déjà versées; et cela bien qu'ils aient insisté sur la nécessité et l'avantage de ce projet pour un réseau routier performant. Cette situation initiale est tout aussi intéressante, spécialement en rapport avec l'initiative «vache à lait», qui s'est donné pour mission de combattre cette problématique.

Tableau 4.4: Vignette autoroutière – Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté oui				
Nécessaire au financement du trafic routier	32	126	52	206
Le montant est adapté	30	119	42	165
Principe du pollueur-payeur	18	70	29	113
Avantageux par rapport à l'étranger	8	33	19	73
Nécessaire pour la prise en charge des routes cantonales	0	0	3	11
Généralités, autres	9	37	18	71
Recommandations	1	2	1	6
Indécis/aucune réponse	2	6	52	203
Total	100	393	215	849
Personnes ayant voté non				
Augmentation trop importante	24	143	29	170
Montant trop élevé	18	109	26	156
Contre le financement d'autres projets / TP	19	113	36	212
Augmentation injustifiée/incompréhensible	12	74	24	143
Contre le financement des routes	7	41	10	59
Critiques concernant la Conseillère fédérale Doris Leuthard	6	35	10	58
Généralités, autres	11	63	19	110
Recommandations	1	8	2	11
Indécis, aucune réponse, confusion	1	7	54	317
Total	100	596	211	1235
© Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013				

4.5 Arguments pour et contre

Pour la plupart des arguments testés, d'importantes différences concernant l'approbation apparaissent entre les partisans et les adversaires du référendum. L'argument «pour» le plus convaincant est celui selon lequel emprunter les autoroutes à l'étranger revient toujours encore beaucoup plus cher qu'en Suisse. Quatre cinquième de tous les sondés (87% de personnes ayant voté oui, 75% de celles ayant voté non) ont approuvé cet argument. Toutefois il semble n'avoir influencé que modérément le vote: seuls 8 pour cent des partisans l'ont cité comme premier motif d'approbation, alors que les adversaires de cet objet n'ont apparemment pas réussi à se distancer d'un rejet.

Pour tous les autres arguments, les deux camps n'étaient pas très éloignés les uns des autres. La déclaration la plus controversée a été que les automobilistes doivent également payer pour les coûts qu'ils génèrent, puisque rouler en voiture est aujourd'hui beaucoup

trop bon marché. On demandait ainsi implicitement si les votants étaient d'accord avec l'un des arguments principaux des adversaires du référendum, à savoir que le trafic routier couvrirait aujourd'hui théoriquement ses coûts. Sans surprise, de nettes différences apparaissent ici entre les personnes qui ont voté oui (80%) et celles qui ont voté non (30%). Comme en 1984 déjà, la plupart des automobilistes étaient d'avis que le trafic routier subvenait totalement aux coûts qu'il occasionnait.

Les opinions différaient également fortement sur le troisième argument «pour», selon lequel la Confédération ne pourrait prendre en charge les routes cantonales que si le relèvement du prix de la vignette était accepté. Il s'agissait là du principal argument du Conseil fédéral, qui présupposait la connaissance de l'arrêté sur le réseau. 68 pour cent des partisans croyaient que la reprise de 400 kilomètres de routes cantonales par la Confédération ne serait possible que grâce au relèvement du prix de la vignette. Mais seuls 25 pour cent des adversaires en étaient convaincus. Les sondés dans leur ensemble estimaient également que cet argument n'était pas concluant (total 42 pour cent d'approbation). Ce résultat permet deux interprétations. D'une part, il se pourrait que les votants aient ignoré que l'arrêté sur le réseau était lié au relèvement du prix de la vignette. D'autre part, il est possible qu'ils connaissent cet arrêté, mais qu'ils étaient presque certains que, malgré les affirmations contraires du Conseil fédéral, ces routes pourraient finalement être financées d'une autre manière. Cette supposition repose sur le fait qu'une grande majorité (entre 66% dans le camp de gauche et 97% chez les personnes de l'extrême droite) de ceux qui ont rejeté cet argument ont voté non. Par ailleurs, la position sur cette question dépend fortement de la confiance placée dans le gouvernement: 57 pour cent des personnes qui font largement confiance au gouvernement pensaient que l'arrêté sur le réseau ne serait pas possible sans l'acceptation du référendum, alors que celles qui se méfient du gouvernement n'étaient que 31 pour cent à être de cet avis. Finalement l'influence de cet argument sur le vote n'aurait guère été aussi importante s'il avait été rejeté par ignorance. En outre, cet argument n'a pas vraiment suscité de doutes. Seuls 8 pour cent des sondés ne savaient pas s'ils devaient approuver ou rejeter cet argument, ce qui montre qu'il se situe absolument dans le cadre des autres arguments et n'indique en rien un manque de connaissance.

Le plus controversé des trois arguments «contre» exigeait que l'Etat cesse d'augmenter partout les taxes et les impôts. Sans surprise, 72 pour cent des adversaires de l'objet l'ont approuvé, alors que 62 pour cent des partisans l'ont rejeté. Cette question reflétait en outre le classique conflit gauche-droite, avec la gauche comme partisane et les bourgeois comme adversaires du relèvement de la taxe.

Les sondés étaient majoritairement opposés (41 pour cent d'approbation) à la déclaration selon laquelle ce ne sont pas les automobilistes, mais bien les cantons qui doivent continuer à payer pour les routes. Seulement 27 pour cent des partisans du référendum étaient de cet avis: toutefois 50 pour cent des adversaires ainsi que 43 pour cent des propriétaires de voiture y souscrivaient également. Le fait que, dans une analyse de régression, cet argument exerce une influence nettement plus faible sur le vote que la plupart des autres arguments montre pourtant que les sondés n'y voyaient aucun lien direct avec l'objet soumis au vote.

La position sur le troisième argument «contre» n'a pas eu d'influence significative sur le vote. La vignette de deux mois n'était guère controversée. Seuls 34 pour cent des sondés (25 pour cent des personnes ayant voté oui et 40 pour cent de celles qui ont voté non) y voyaient un avantage pour les touristes étrangers. Ce qui représente une nette différence par rapport à la votation sur l'introduction de la vignette de 1984, où la question des étrangers jouait encore un rôle bien plus important.

Tableau 4.5: Vignette autoroutière – Succès des arguments POUR et CONTRE en pour cent des votants

Arguments POUR		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Celui qui conduit une voiture doit payer pour cela, car aujourd'hui la voiture est trop bon marché	Total	50	46	3
	Ou	80	17	2
	Non	30	66	3
Celui qui roule à l'étranger sur les autoroutes paye en général bien davantage pour leur utilisation	Total	80	12	9
	Ou	87	7	6
	Non	75	15	10
Ce n'est que grâce au oui à l'augmentation du prix de la vignette que la Confédération pourra prendre en charge certains tronçons de routes cantonales et revaloriser le réseau routier	Total	42	49	8
	Ou	68	23	9
	Non	25	67	8
Arguments CONTRE		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
L'Etat doit cesser d'augmenter partout les taxes et les tarifs	Total	57	40	4
	Ou	33	62	5
	Non	72	25	3
Ce sont les cantons qui doivent continuer à payer pour les routes et pas les automobilistes	Total	41	50	10
	Ou	27	65	8
	Non	50	39	11
Avec la possibilité d'acheter une vignette pour 2 mois, les touristes étrangers sont avantagés	Total	34	60	6
	Ou	25	70	5
	Non	40	54	7
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture: 50% de tous les votants (80% personnes ayant voté oui; 30% de celles ayant voté non) étaient d'accord avec le premier argument, 46% (17% des personnes ayant voté oui et 66% de celles ayant voté non) l'ont rejeté et 3% (2%; 3%) n'ont pas pu se décider				
Total des personnes qui ont répondu = 987 (pondéré)				
© Université de Berne/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 24.11.2013				

5. DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES

Le présent rapport repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'Institut de sondage gfs.bern a effectué le sondage au cours des 13 jours qui ont suivi la votation populaire du 24 novembre 2013. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISPB) a procédé à l'analyse des données.

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 91 enquêteurs / enquêteuses. Toutefois, en sa qualité d'instance de contrôle, gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans annonce préalable. La sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a fixé le nombre de sondés pour les trois régions linguistiques. L'annuaire électronique actualisé de Swisscom a servi de moyen en vue d'un échantillonnage aléatoire pour le second niveau (ménages). Le «principe de la date de naissance» a déterminé le choix du troisième niveau (personnes du même ménage). L'échantillonnage comprend 1510 personnes, dont 54 pour cent émanent de Suisse alémanique, 27 pour cent de Suisse romande et 20 de Suisse italophone. Seule une partie de l'enquête a été effectuée avec les personnes n'ayant pas participé au scrutin. Le taux de refus est 80.3 pour cent; cela signifie que 19.8 pour cent des interviews prévues initialement ont pu être réalisées.

La représentation démographique est largement garantie.¹⁶ Les écarts pour les classes d'âge ou de sexe s'élèvent au maximum à 0.2 pour cent, ce qui se situe à l'intérieur de la marge d'erreur autorisée. Comme toujours, les participants au vote sont surreprésentés (+16%). Toutefois l'écart par rapport à la participation réelle se situe dans le cadre des analyses VOX antérieures. Les rapports de voix relevés dans le sondage s'écartent de manière variable du résultat effectif. La différence s'élève à +2.0 pour l'initiative 1:12, à -7.3 pour l'initiative pour les familles et à 5.9 points pour cent pour la vignette autoroutière.

Comme c'est la coutume depuis l'analyse VOX no 70, pour effectuer certains calculs, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour la participation, resp. le comportement lors du vote. La pondération a été réalisée là où la variable de recherche se rapportait toujours à des personnes ayant voté «oui» et à des personnes ayant voté «non», resp. des participants et des non-participants.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50:50, le volume de cet échantillonnage (1510 personnes) donne une marge d'erreur de +/-2,5 points pour cent. Lorsque cet échantillonnage est plus restreint, par ex. pour les 780 sondés, cette marge augmente à +/-3,5. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreur diminue (par ex. lors d'un résultat de 70%:30% à +/-3,2). La prudence est de

mise là où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique* pour une probabilité située au-dessous de 0.05, ** lorsque celle-ci est inférieure à 0.01 et *** lorsqu'elle est inférieure à 0.001. Dans le dernier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite par hasard se situe au-dessous de un pour mille et que dès lors la corrélation peut être qualifiée de hautement significative. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont la probabilité d'erreur dépasse 0.05 ne sont plus significatives. Pour l'interprétation des corrélations entre deux variables, on a utilisé le coefficient V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois ces relations bivariées ne sont pas totalement comparables entre elles, puisqu'on utilise également, pour leur calcul, le nombre de catégories de caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

¹⁶ Voir à ce sujet: Longchamp, C. et al.: Rapport technique relatif à l'analyse VOX du 22 septembre 2013, gfs.bern, 10 octobre 2013

P.P.

3001 Berne